

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
10 ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/03/2024
Réuni le : 02/04/2024
Sous la présidence de : Christophe Briand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bac à graisse :
Contrat d'entretien du bac à graisse avec la société SARP Resto-Services.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Convention d'entretien d'un Bac à Graisses

Etablissement

LYCEE ANITA CONTI
Esplanade du lycée
BP 67402
35174 BRUZ
ludovic.monvoisin@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 50 17 00
Fax. 02 23 50 17 27
SIRET : 193524766 00014
Responsable : Monsieur MONVOISIN



SARP
Resto-Services

N° SIRET : 320 816 598 00108

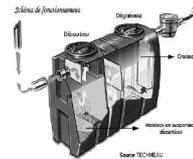
SARP OUEST

ZA du Vallon - 3 rue Denis Papin
35230 SAINT ARMEL
Tél. : 02 99 62 12 13
Fax : 02 99 62 87 50

sarpouest.rennes@veolia.com

N° DE CONVENTION :

RG 2024-02-0404



Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'entretien d'un bac à graisses de 2m3

210,00 € HT

Traitement des déchets en centre agréé par arrêté préfectoral*

Volume : 2

60,00 € HT / tonne

1 intervention(s) par an,

* prix unitaire HT : 60€/ tonne

Fréquence d'intervention

1 fois par an

1ère intervention souhaitée en
2ème intervention souhaitée en
3ème intervention souhaitée en
4ème intervention souhaitée en
Autres

JUIN

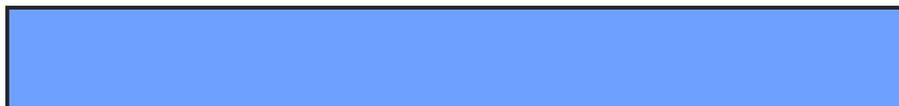
Règlement

Les factures sont payables par virement bancaire sur le compte :
N° 30004 00226 00020741731 75
Ouvert au nom de la Société SARP OUEST à la :
BNP PARIBAS CENTRE D'AFFAIRES ELYSEE HAUSSMANN
73 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
dont l'adresse de règlement est :
SARP OUEST
6, rue Nathalie Sarraute
TSA 60504
44205 NANTES Cedex 2

Tarif applicable dans le cadre d'une collecte pré-programmée par nos soins, les interventions d'urgence ou non programmée :
prix indiqué majoré de 50%

[Conditions d'intervention](#)

Horaire et jour de passage à privilégier :



[Durée de la convention](#)

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et prendra effet au 1er janvier 2025

[Révision des prix](#)

Prix fixe sur toute la durée du contrat .

Fait en 2 exemplaires à

St Armel (35)

le

28/2/2024

Lu et approuvé

Nom :
Prénom :
Fonction :

Lu et approuvé

Nom : GERBIER
Prénom : Romain
Fonction : Technico-commercial



**un partenaire pour assurer
té de vos installations
Appelez-nous au 02 99 62 12 13**

BIEN_20232024_39_0352686E_240410102201

0350063D

ACADEMIE DE RENNES

RECTORAT ACADEMIE DE RENNES

96 RUE D'ANTRAIN

35705 RENNES CEDEX 7

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Bac à graisse :

Con

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI-0352686E

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 39

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :